

Applicable à compter du 1er Juillet 2024



BARÈME FINANCIER DU DISTRICT OISE DE FOOTBALL

Montants applicables pour la saison 2024/2025 en District pour toutes les compétitions

DROITS

RECLAMATION :		
	Confirmation de réserve	50 €
	- Plus amende au club fautif	30 €
	Évocation	80 €
APPEL :		
	De décision des diverses commissions	120 €
DEROGATION MODIFICATION CALENDRIER:		
	Demande faite au moins 5 jours avant la rencontre	gratuit
	Demande faite moins 5 jours avant la rencontre	50 €
COTISATION STATUTAIRE ANNUELLE :		
		50 €
ENGAGEMENT CHAMPIONNAT		
SENIORS		
	D1 et D2	65 €
	D3 et D4	52 €
	D5 et Patoux	38 €
	Vétérans Loisirs à 11	38 €
	Vétérans Loisirs à 7	31 €
FEMININES		
	Seniors à 11	36 €
	Seniors à 7	24 €
JEUNES Garçons ou Filles		
	U18	24 €
	U17	24 €
	U16	21 €
	U15	18 €
	U14	16 €
	U11 et U13	11 €
	Critérium U18 et U15 à 7	11 €
	Foot à 4 Découverte et Foot à 5 Évolution	gratuit
FUTSAL		
	Championnat Futsal	42 €
ENGAGEMENTS COUPES		
	Coupes de l'Oise Séniors	57 €
	Coupe Objois	57 €
	Coupe Chivot	57 €
	Challenge Patoux et D5	38 €
	Coupe Vétérans Loisirs	34 €
	Coupe de l'Oise Féminines Séniors à 11	39 €
	Coupe de l'Oise Féminines Séniors à 8	30 €
	Coupe de l'Oise Féminines U18	19 €
	Coupe de l'Oise Féminines U16	19 €
	Coupe de l'Oise Futsal	32 €
	Coupe de l'Oise U18	19 €
	Coupe de l'Oise U16	19 €
	Coupe de l'Oise U15	14 €
	Coupe de l'Oise U14	14 €
	Coupe du Conseil Départemental U18 et U15	14 €

AMENDES

FORFAIT		
<u>Forfait à 11 Championnats : (Séniors, Féminines, Futsal, Loisirs)</u>	Montant	Si prévenu hors délais Après 17h45 le vendredi
1er Forfait	30 €	60 €
2ème Forfait	55 €	110 €
3ème Forfait	55 €	110 €
Forfait général	150 €	
Tout forfait dans les 3 dernières journées de championnat	200 €	
Forfait sans avoir débuté le championnat	200 €	
<u>Forfait à 11 Championnats de jeunes</u>	Montant	Si prévenu hors délais Après 17h45 le vendredi
1er Forfait	15 €	30 €
2ème Forfait	25 €	50 €
3ème Forfait	25 €	50 €
Forfait général	100 €	
Tout forfait dans les 3 dernières journées de championnat	75 €	
Forfait sans avoir débuté le championnat	100 €	
En cas de compétitions jeunes à 2 phases, si réengagement sur la 2ème phase le forfait n'est pas comptabiliser mais compte pou le prix d'un engagement		
<u>Forfait en Foot à 8 et à 7</u>	Montant	Si prévenu hors délais Après 17h45 le vendredi
1er Forfait	5 €	10 €
2ème Forfait	8 €	16 €
3ème Forfait	8 €	16 €
Forfait général	20 €	
Forfait sans avoir débuté le championnat	31 €	
Les forfaits non avertis entrainant le déplacement des arbitres le montant du forfait correspondant sera doublé et les frais arbitres seront à la charge du club fautif.		
<u>Forfait pour toutes les coupes</u>	Du 1er tour à demi-finale	Lors d'une Finale
Séniors, Féminines, Futsal, Loisirs	150 €	600 €
Jeunes	75 €	600 €
<u>INDEMNISATION</u>		
Montant de l'indemnité de déplacement pour une équipe si demande écrite du club lésé, trajet simple à vol d'oiseau. Les imputations débit au club forfait et crédit au club sollicitant, seront effectuées par le service comptable du D.O.F., affectées aux comptes clubs.		
Foot à 11	2,80 € du kilomètre	
Foot à 8 et à 7	2,20 € du kilomètre	
Foot à 5	1,50 € du kilomètre	
Indemnité forfaitaire minimale	40 €	
<u>ABSENCES</u>		
Journée événementielle, Futsal ou Jeunes, absence du club après inscription au préalable, ou réunion préparatoire		100 €

FEUILLE DE MATCH					
	Relance écrite feuille de match non parvenue club fautif			50 €	
FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE					
	Non transmission ou non établissement amende club fautif			175 €	
	Retard dans la transmission après minuit jour de la rencontre par jour de retard			30 €	
	Non-réponse à une demande de complément d'information			80 €	
FOOT A 11					
	Absence d'un délégué titulaire licence dirigeant ou signature			30 €	
FOOT à 8 (Féminines séniors)					
	Non-fourniture de la feuille de match ou utilisation non officielle			50 €	
	Retard dans son envoi par jour de retard			15 €	
	Absence d'un délégué titulaire licence dirigeant ou signature			25 €	
FOOT à 8 (Jeunes)					
	Non-fourniture de la feuille de match ou utilisation non officielle			30 €	
	Retard dans son envoi par jour de retard			15 €	
	Absence d'un délégué ou accompagnateur d'équipe de jeunes, titulaire licence dirigeant ou signature			25 €	
	LICENCE MANQUANTE JOUEUR SUR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER			15 €	
DOSSIER DISCIPLINAIRE					
	Avertissement			20 €	
	Avec publication jusqu'à six matches de suspensions			50 €	
	Avec publication et notification à partir de sept matches de suspensions			75 €	
	Absence rapport demandé			80 €	
	Absence non excusée joueur ou dirigeant convoqué (par personne)			120 €	
	Absence non excusée joueur ou dirigeant convoqué moins de 8 jours à l'avance sans motif reconnu valable (par personne)			75 €	
	Absence excusée joueur ou dirigeant convoqué le jour même de l'audition sans motif reconnu valable (par personne)			90 €	
	Match perdu pour indiscipline			80 €	
	Match perdu pour abandon de terrain anti-sportif ou déloyal			50 €	
STATUT DE L'ARBITRAGE CLUBS EN INFRACTION					
Amende par année d'infraction limité à quatre au maximum		1er Année	2e Année	3e Année	4e Année
	Équipe en Seniors D1	120 €	240 €	360 €	480 €
	Équipe en Seniors D2	50 €	100 €	150 €	200 €
	Équipe en Seniors D3	50 €	100 €	150 €	200 €
	Équipe en Seniors D4	50 €	100 €	150 €	200 €
	Équipe en Seniors D5	50 €	100 €	150 €	200 €
FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE					
	Par équipe Séniors, Féminine, Futsal, Loisirs par mois :				9 €
	Par équipe Jeune Foot à 11, 8 et à 7 par mois :				5 €
	Par équipe Jeune Foot à 5 par mois :				2 €

DIVERS

Montant minimum de participation Coupes Séniors avant les 1/8 finales	8 €
Montant minimum de participation Coupes Séniors après les 1/8 finales	15 €
Fraude d'identité	650 €
Falsification feuille de match	900 €
Joueur suspendu ayant participé	120 €
Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8, à 7, à 5 et à 4 (Féminines séniors) - par joueur	50 €
Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8, à 7, à 5 et à 4 (Jeunes) - par joueur	50 €
Lettre insuffisamment affranchie	7 €
Concurrence d'un match organisé par le District	300 €
Organisation de tournoi sans homologation du District	200 €
Non respect de la numérotation sur les maillots des équipes ayant l'obligation	100 €
Amende absence non excusée du club convié à une manifestation ou événement organisée par le	150 €
Licence autre que vétéran en foot loisir	40 €
Utilisation de fumigène, pétard et/ou autre engin pyrotechnique	
- Le premier	500 €
- Le supplémentaire et à l'unité	150 €
- En cas de récidive amende doublée	
Incivilités majeures ou menaces	750 €
Frais de délégation 0,40 € du km, avec un minimum forfaitaire	45 €
Frais accompagnateurs arbitres 0,40 € du km, avec un minimum forfaitaire	30 €

Les manquements non expressément visés ci-dessus donnent lieu à l'application d'une amende ou d'une sanction laissée à l'appréciation de la Commission compétente

En outre, les frais divers d'audition sont à la charge du club perdant ou du membre fautif.

tout club ou membre refusant de payer l'amende ou les frais ou ne s'acquittant pas dans le délai réglementaire est suspendu jusqu'à libération de sa dette.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DOF

	Non éléctive	Éléctive
Amende club de niveau District	150 €	200 €
Amende club de niveau Ligue	200 €	250 €
Si procuration à un autre club, absent le jour même	75 €	100 €

COMPTE CLUB

Au-delà de la date butoir du règlement attendu, une majoration de 5% sera appliquée avant l'application de l'article 18.

Les frais postaux pour la mise en application de l'article 18 sont à la charge du club fautif.